



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 15198

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'inauguration en février 2008 du mémorial de l'internement et de la déportation à Compiègne, dans l'Oise. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le camp de Compiègne-Royallieu a compté jusqu'à 53 000 détenus, et a vu partir vers l'horreur plus de 37 200 personnes. Aujourd'hui, ce mémorial a une signification particulièrement forte pour les orphelins de déportés. Afin d'entretenir cet héritage de la mémoire, les enfants de déportés, et notamment ceux qui résident dans la Drôme et en Ardèche, loin du mémorial, souhaiteraient pouvoir obtenir un titre de transport SNCF aller/retour une fois par an leur permettant de se rendre sur ce lieu de recueillement historique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui communiquer son sentiment sur cette question et lui indiquer les facilités qui peuvent être proposées aux orphelins de déportés qui souhaitent honorer la mémoire de leurs parents disparus sur le lieu du mémorial.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants précise à l'honorable parlementaire qu'il est conscient du symbole très fort que représente pour les orphelins de déportés le Mémorial de l'internement et de la déportation de Royallieu, qui doit être inauguré, à Compiègne (Oise), le 23 février 2008. Il est, toutefois, au regret de préciser que le département ministériel n'a pas de dispositif particulier permettant une prise en charge financière des frais supportés par les orphelins qui souhaitent participer à la cérémonie d'inauguration du Mémorial de l'internement et de la déportation de Royallieu, organisée par la mairie de Compiègne.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15198

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 656

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2074